



Paris, le 14 novembre 2023

## Déclaration liminaire CCFP 14 novembre 2023

Dans le contexte inflationniste que nous connaissons, l'effondrement de la valeur réelle du point d'indice est inacceptable.

L'augmentation de la valeur du point d'indice est une mesure urgente et nécessaire, préalable à toute discussion réelle et sérieuse sur les rémunérations des agents publics.

Entre le 1er janvier 2000 et le 1er novembre 2023, l'inflation est de 49%. Aujourd'hui, pour retrouver la valeur réelle du point d'indice de janvier 2000, en euros constants, il faudrait revaloriser le point à hauteur de 28,5%.

La politique qui consiste à laisser la valeur du point d'indice décrocher par rapport à l'inflation a des conséquences catastrophiques : d'une part, la smicardisation d'une grande partie des fonctionnaires, d'autre part le tassement de la grille qui remet en cause le droit à la carrière et la reconnaissance des qualifications à travers les catégories A, B et C.

C'est ainsi qu'aujourd'hui le traitement d'un fonctionnaire de catégorie A en début de carrière n'est que de 10,2% au-dessus du SMIC.

Seule une revalorisation du point d'indice permettant de compenser les pertes subies peut garantir l'effectivité des fondements statutaires de la rémunération.

C'est pourquoi FO fonction publique rappelle ses revendications fondamentales concernant le traitement des fonctionnaires :

- La revalorisation immédiate des rémunérations et en premier lieu de la valeur du point d'indice à minima à hauteur de 10% et le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat depuis janvier 2000.
- Un démarrage de la grille à 120% du SMIC pour la catégorie C, 140% pour la catégorie B et 160% pour la catégorie A.
- Une amplitude de coefficient 6 entre le bas de grille et le haut de grille.
- L'intégration de la moyenne des primes dans le traitement, par catégorie.

Face à l'inflation, les seules réunions urgentes et nécessaires sont celles permettant de négocier la revalorisation du point d'indice et améliorer la grille de la fonction publique.